

**PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE
LE SECRETARIAT DU CIND
&
L'UNION DU MAGHREB ARABE (UMA)**
**Relatif à L'étude de cas prévue dans le cadre de l'élaboration de la
convention sur la lutte contre la désertification.**

1. Le présent Protocole constitue un accord entre le Secrétariat du Comité Intergouvernemental de Négociation pour l'élaboration d'une Convention Internationale sur la Lutte contre la Désertification (CIND) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Il se rapporte à l'étude des projets régionaux pertinents (concernant tout ou partie de la zone couverte par l'UMA) que le Secrétariat du CIND a été chargé de coordonner.
2. Se basant sur ladite Convention, l'UMA réalisera dans la sous-région qu'il couvre des études de cas dont les enseignements contribueront à l'ébauche de la Convention sur la lutte contre la désertification. Sont prévues en particulier dans ce cadre quatre activités, à savoir i) la collecte d'informations sur les projets régionaux de lutte contre la sécheresse et la désertification ; ii) l'examen et l'évaluation des rapports relatifs à la mise en œuvre des projets et l'identification, le cas échéant, des raisons de l'inexécution ou de l'exécution partielle des quelques projets approuvés lors de la Conférence des Nations Unies sur la désertification (CNUD) tenue au Kenya en 1977 ; iii) l'identification et la formulation de ceux de ces projets ou d'autres projets pertinents qui pourraient être retenus pour des engagements au titre de la Convention sur la lutte contre la sécheresse et la désertification, et iv) l'organisation d'une réunion regroupant les représentants des pays membres de l'UMA pour l'examen et l'adoption des propositions soumises.
3. Le présent Protocole découle de la position commune que les Etats africains ont présentée à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, du chapitre 12 de l'Agenda 21 se rapportant aux problèmes de désertification, et de la résolution 47/188 de l'Assemblée Générale des Nations Unies relative à la Convention Internationale sur la Lutte Contre la Désertification.
4. L'exercice prévu a également pour but d'aider les Etats membres à s'entendre sur un certain nombre de point pendant les négociations relatives à la Convention et de préparer l'application de cette dernière. Les études de cas s'inscriront dans le cadre défini par les lignes directrices ci-dessus :
 - actions destinées à assurer une participation populaire accrue à la prise de décisions aux niveaux locale et régional, incluant des procédures démocratiques, le libre accès de la population à l'information, la promotion d'une éducation et d'une attention particulière à l'environnement et l'attribution d'un rôle de premier ordre aux groupes majeurs, tels ceux formés par les agriculteurs, les pasteurs, les femmes et les organisations non gouvernementales (ONG).

- Mesures destinées à réduire la pauvreté considérée à la fois comme cause et conséquence de la dégradation des terres ;
 - Mesures destinées à réduire la pression de la population ;
 - Développement des services de vulgarisation et d'autres programmes locaux et régionaux en vue de prévenir les dégradations d'origine humaine et aussi de restaurer, de gérer de manière durable et d'améliorer les cultures pluviales, les cultures irriguées, les pâturages et les peuplements forestiers des zones sèches ;
 - Elaboration de techniques de recherche modernes, collecte d'informations, partage des connaissances et constitution de capacités visant à donner aux populations locales les outils dont elles ressentent le besoin en vue d'une utilisation durable des ressources – biologique et autres- des écosystèmes constituant leur milieu de vie ;
 - Diffusion des technologies de gestion appropriées, adaptées aux conditions locales et aux systèmes d'utilisation des terres, avec une attention particulière aux mesures économiques incitatives et dissuasives, aux possibilités commerciales et aux facteurs culturels ;
 - Introduction de modes alternatifs de subsistance et perfectionnement de systèmes existants respectueux de l'environnement ;
 - Encouragement de politiques de migration propres à diminuer la pression démographique sur les écosystèmes que sont les terres arides dégradées ;
 - Développement de solutions de rechange en matière d'énergie adaptées aux zones arides telles que l'agroforesterie, l'utilisation de foyers améliorés ainsi que de sources d'énergie renouvelables (par exemple solaire et éolienne) ;
 - Réorientation des politiques et programmes nationaux tournés vers l'établissement d'un environnement propice à la prise de responsabilités sur le plan local, notamment en supprimant les obstacles à un développement durable, tels que des écosystèmes fonciers inappropriés, et en accordant la priorité dans les budgets nationaux à des services d'appui décentralisés en prise directe avec les populations locales ;
 - D'une manière générale, tous projets de coopération mettant résolument l'accent sur un développement durable des communautés de population de la région et tenant dûment compte de certaines menaces pesant sur les ressources et représentant autant de facteurs de déséquilibre du milieu naturel.
1. La collecte de données devra avoir pour but de constituer une information de base sur des projets déjà identifiés et formulés (englobant ceux qui avaient été approuvés par la Conférence des Nations Unies sur la Désertification de 1997 ainsi que d'autres projets relevant d'Organisations Intergouvernementales) ; d'en dresser la liste selon leur nature ou les pays auxquels ils s'adressent ; de déterminer l'état de chaque projet réalisé, partiellement réalisé ou pas mis en œuvre, d'élaborer un rapport sur l'exécution des projets à soumettre lors du colloque qui devrait se tenir à l'UMA.
 2. La réunion proposée (point 2 ci-dessus) aura lieu au siège de l'UMA au Maroc avec des représentants du secrétariat du CIND. La date de cette rencontre sera fixée d'un commun accord avec le Secrétariat du CIND. Il est souhaitable qu'y soient représentés les Gouvernements des pays –membres, l'UMA lui-même et d'autres organisations à déterminer en fonction des projets étudiés.
 3. La rencontre prévue à l'UMA devrait permettre de discuter :
 - les raisons pour lesquelles certains projets approuvés lors de la Conférence de Nairobi de 1977 n'ont été que partiellement ou pas du tout exécutés ; lesquels de ces projets ou d'autres projets appropriés pourraient se prêter à une demande de financement dans le cadre des engagements au titre de la Convention sur la sécheresse et la désertification,

tout particulièrement dans les domaines des sources d'énergie alternatives, de l'évaluation et de la gestion des ressources en eau, des modes alternatifs de subsistance dans les zones exposées à la sécheresse et à la désertification ;

- le renforcement de réseaux d'information en vue de la divulgation de technologies appropriées (spécialement en ce qui concerne la gestion des terres et la conservation des ressources en eau), des solutions nouvelles dans le domaine de l'énergie ainsi que la question de centres régionaux d'excellence en matière de capacité institutionnelle et de recherche à qui il reviendrait de dispenser des appuis dans ces domaines aux niveaux local et national ;
 - le partage de l'information et de matériels sur les mécanismes participatifs et les efforts faits en matière d'éducation et de sensibilisation ;
 - l'amélioration de la coordination et la réduction des duplications dans les programmes de donateurs et d'ONG aussi bien au niveau national que régional par le moyen, entre autre, de tables rondes organisées par le PNUD, de cellules ad hoc, de réunions locales sectorielles et d'autres mécanismes.
1. L'UMA et le Secrétariat du CIND prépareront à l'issue de la réunion un rapport d'avancement qui sera remis aux pays concernés conformément à ce qui est prévu dans la méthodologie relative aux études de cas dans le cadre du CIND.
 2. L'UMA et le Secrétariat du CIND se chargeront de l'organisation du voyage de trois participants par pays concerné, soit pour chacun de deux représentants du Gouvernement et d'un représentant de la communauté des ONG.
 3. Plus précisément, l'UMA se chargera, avec l'assistance du Secrétariat du CIND, des tâches suivantes :
 - informer les personnes bénéficiant d'une aide financière pour prendre part à la réunion sur toutes les questions administratives et de fond lié à leur participation à la réunion, et
 - Organiser et payer le voyage des participants et leur verser des indemnités journalières de subsistance dans les limites des tarifs des Nations Unies.
 4. L'UMA est invitée à soumettre au Secrétariat du CIND un budget correspondant aux activités prévues. Sous réserve d'acceptation dudit budget, le Secrétariat du CIND coordonnera la mise en place du financement requis.
 5. Sitôt après la signature du présent protocole par les deux parties, le Secrétariat du CIND versera à l'UMA une avance appropriée pour lui permettre d'entreprendre les activités prévues. Le solde correspondant au montant du budget agréé par le Secrétariat du CIND sera mis à la disposition de l'UMA par tranches au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur demande de l'UMA accompagnée de rapports d'activité intermédiaires.
 6. L'UMA présentera au Secrétariat du CIND, un relevé détaillé de ses dépenses après achèvement des tâches énumérées.
 7. Si le coût effectif desdites tâches se révèle inférieur à la somme du budget qui avait été retenu, la différence sera remboursée par l'UMA au Secrétariat du CIND.
 8. Le présent protocole prendra effet lorsque les deux parties l'auront signé.
 9. Le protocole peut être amendé et sa durée prolongée par échange de lettres entre les signataires précisant les modifications à y apporter.

Toute la correspondance traitant de questions techniques et de fond sera adressée à :

CIND

UMA

M. HAMMA ARBA DIALLO
Secrétaire Exécutif
BP 761219 châtelaine, Genève Suisse
Tel : (41- 22) 797 56 41
Fax : (41 22) 797 56 93

M. Mohamed AMAMOU
Secrétaire Général
27, Avenue Okba Agdal
Rabat Maroc
Tel : (212 7) 77 26 82
Fax: (212 7) 77 26 93

Pour le Secrétariat du CIND

Monsieur HAMMA ARBA DIALLO
Date de signature : le 21 juillet 1993*

**Pour l'Union du Maghreb Arabe
(UMA)**

Monsieur Mohamed AMAMOU
Date de signature : le 13 Août 1993

Annexes : Méthodologie à appliquer.

METHODOLOGIE A APPLIQUER POUR LES MONOGRAPHIES NATIONALES ET SOUS REGIONALES DU CIND

I. Introduction

1. Stratégie de base pour les programmes d'action.
2. Rôle des études de cas dans la conception des modèles de programmes d'action.

II. METHODOLOGIE A APPLIQUER POUR LES MONOGRAPHIES NATIONALES DU CIND EN AFRIQUE.

Phase 1 : Collecte des informations de base au niveau local.

Phase 2 : Consultation des populations locales.

Phase 3 : Table ronde nationale et programme d'action préliminaire.

Phase 4 : Réunion avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les ONG importantes et les organisations régionales.

Phase 5 : Elaboration du programme d'action final et rapport au CIND.

III. METHODOLOGIE DES ACTIVITES REGIONALES DU CIND.

Phase 1 : Collecte de l'information sur les projets régionaux de lutte contre la sécheresse et la désertification. Phase 2 :

I. Introduction :

1. Stratégie de base pour les programmes d'action :

L'Assemblée Générale dans la résolution 47/188 a chargé le CIND d'élaborer une convention de lutte contre la désertification en juin 1994 dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique (ci-après, la Convention). La pièce maîtresse de la Convention devrait être formée par une série de procédures permettant tant aux pays souffrant d'une sécheresse grave et/ ou de désertification qu'à la communauté internationale d'élaborer des engagements, sous la forme de programmes d'action nationaux ou sous-régionaux. La stratégie de base sous-tendant ces programmes d'action découlerait des objectifs de la Convention. Cette stratégie pourrait comporter comme éléments clés :

- a. Des mesures pour assurer la participation populaire à la prise de décisions au niveau local, notamment l'instauration de mécanismes démocratiques, le libre accès de la population locale à l'information, l'accent mis sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et un rôle renforcé pour les principaux groupes, notamment les agriculteurs, les éleveurs, les femmes et les organisations non gouvernementales (ONG) ;
- b. Des dispositions pour réduire la pauvreté, à la fois cause et effet de la dégradation des sols, et la pression démographique ;
- c. Le développement des services de vulgarisation et d'autres programmes locaux tendant à empêcher la dégradation due à l'homme et à remettre en état, gérer de manière durable et améliorer les terres cultivées non irriguées, les terres cultivées irriguées, les terres d'élevage et les forêts dans les zones de terres arides ;
- d. L'élaboration de techniques modernes de recherche, de rassemblement de données, d'échange de l'information et de renforcement des capacités axées sur une nouvelle approche tendant à donner à la population locale les moyens dont elle sent avoir besoin pour utiliser de manière durable et productive les ressources biologiques et autres des écosystèmes dans lesquels elle vit ;
- e. La diffusion de techniques appropriées de gestion, adaptées aux conditions et aux systèmes d'exploitation du sol locaux, en accordant toute l'importance voulue aux mesures d'incitation et de dissuasion économique ; aux débouchés commerciaux et aux facteurs culturels ;
- f. Innovation de modes de subsistance de remplacement et de stratégies d'émigration qui permettent d'atténuer la pression démographique sur la capacité de charge des écosystèmes sur des terres arides dégradées ;
- g. La mise au point de systèmes énergétiques de substitution pour les zones de terres arides grâce à la sylvo- agriculture, au perfectionnement des fourneaux et à l'utilisation de sources énergétiques renouvelables telles que les énergies solaires et éoliennes ;
- h. La réorientation des politiques et des programmes nationaux de manière à assurer un « environnement porteur » à l'action locale, particulièrement en supprimant les obstacles au développement durable comme peut l'être un régime foncier inadéquat et en donnant la priorité dans les budgets nationaux aux services de vulgarisation et autres moyens interactifs de communication avec la population locale ;

- i. La restructuration d'institutions sous-régionales et la coopération permettant d'apporter tout l'appui possible au développement durable au niveau communautaire dans les pays de la région, compte dûment tenu de la dette, de la structure des échanges commerciaux et d'autres paramètres pertinents de l'environnement international.

- **Rôle des études de cas dans la conception des modèles de programmes d'action.**

A sa session d'organisation, le Comité de négociation a convenu que le secrétariat devrait organiser une série d'études de cas qui permettent de mettre au point des modèles souples concernant : a) l'engagement que chaque pays concerné pourrait prendre pour lutter contre la désertification et atténuer la sécheresse grâce à des politiques et des programmes locaux, nationaux et sous-régionaux et b) les engagements de la communauté internationale à l'appui de ces politiques et programmes. Ces modèles développeraient la structure de programmes d'action nationaux et sous-régionaux permettant de mener à bien la stratégie de base décrite ci-dessus et les mesures nécessaires pour préparer ces programmes. Ceux-ci pourraient comporter toute une série de composantes sectorielles. Pour éviter les doubles emplois dans la planification au niveau national, des programmes d'action nationaux pourraient également constituer les éléments de gestion d'écosystèmes fragiles prévus dans les plans nationaux de développement durable envisagés dans le programme Action 21. Ils compléteront autant que possible les documents portant sur la planification et la programmation en tenant compte de la nouvelle stratégie sous-jacente dans le programme Action 21 et ses recommandations détaillées.

Il s'agirait de programmes d'action à long terme couvrant une période de dix à quinze ans, qui éciseraient les engagements financiers nécessaires pour toute leur durée. Les études de cas permettraient d'arrêter des directives générales pour préparer et structurer les programmes d'action mais ne fourniraient pas le type de modèle que l'on pourrait reproduire jusque dans le détail dans toutes les situations. En suivant l'orientation du CIND, le Secrétariat a commencé en lançant des études de cas pour quatre pays africains et quatre sous-régions correspondantes en Afrique. Il envisage en outre d'appliquer l'approche de l'étude de cas dans d'autres régions du monde en voie de développement probablement au cours de l'été de 1993. A partir des commentaires du groupe international d'experts sur la désertification, le Secrétariat a préparé une méthodologie applicable aux études de cas dans le but d'arrêter un format général pour les programmes d'action. Cette méthodologie a ensuite été révisée sur la base des suggestions que le Secrétariat a reçues des pays et des organisations sous-régionales ayant participé à la réalisation des études de cas et des organismes des Nations Unies s'occupant de questions de sécheresse et de désertification. Les sections ci-après comprennent les textes actuels des méthodologies révisés des études de cas nationales et régionales ; lesquelles remplacent toute version antérieure. Le calendrier des différentes phases des études de cas varieront selon les pays et les sous-régions. Ceci dit, il existe une date limite qui est le 30 septembre 1993 pour la conclusion de toutes les études de cas africaines ainsi que les rapports finaux à soumettre au Secrétariat du CIND. Ceci permettrait aux Secrétariats d'envoyer au CIND un rapport de synthèse sur les études de cas africaines dans une période qui conviendrait le mieux pendant les négociations en cours. Le Secrétariat est conscient que ce délai est un délai contraignant vu la quantité du travail souligné par les méthodologies. Pour cette raison et autant que possible, les méthodologies. Pour cette raison et autant que possible, les méthodologies devront avoir recours aux informations disponibles et les procédures relativement simples.

I. METHODOLOGIE A APPLIQUER POUR LES MONOGRAPHIES NATIONALES DU CIND EN AFRAIQUE.

Phase 1 : Collecte des Informations de base au niveau local

- Choisir un nombre restreint d'unités locales (par exemple, deux ou trois « arrondissements ») dans différentes parties du pays ayant des traditions ethniques et culturelles différentes, sur lesquelles on dispose d'une bonne base d'informations et qui réunissent des exemples de tous les problèmes de sécheresse et de désertification que connaît le pays. Si possible, ces unités locales devraient comprendre des écosystèmes uniques tels que les pâturages burgo dans le delta intérieur du fleuve Niger au Mali. En principe, elles devraient également englober à la fois des terres désertifiées pouvant être régénérées et les terres exposées à la désertification, ainsi que dans les régions de diverses circonstances économiques.
- Réunir pour chaque unité locale des équipes d'évaluation pluridisciplinaires auxquelles participeraient des représentants des autorités nationales et locales et, le cas échéant, des organisations bénévoles privées, des donateurs bilatéraux et multilatéraux ou des institutions des Nations Unies. Les membres de ces équipes devraient en général résider dans les pays en question.
- Rassembler toutes les sources immédiatement disponibles d'informations sur l'unité locale, notamment dans les domaines indiqués ci-après, en s'appuyant sur : a) les enquêtes, les inventaires et les études puisés dans les sources immédiatement accessibles ; b) les informations que le Secrétariat du CIND est entrain de rassembler en exploitant les bases de données de l'ONU et autres ; c) les observations sur le terrain.
- Géographie essentielle de la région de ses ressources renouvelables et non renouvelables, y compris les ressources en eau douce, organisée dans la mesure du possible par écosystème ou paysage. Ces données devront comprendre autant que possible des données de longue durée comme les données météorologiques qui peuvent se comparer avec les données d'autres régions et d'autres parties du monde.
- Apparition et gravité des problèmes liés à la sécheresse et la désertification, éventualité d'une nouvelle dégradation des sols, perspectives de régénération des terres désertifiées. Ces informations devraient être rassemblées pour étudier séparément les problèmes que posent l'agriculture pluviale (surexploitation des terres de faible rendement, érosion des sols, dégradation de la végétation naturelle), l'agriculture irriguée (salinisation, engorgement par l'eau, drainage insuffisant), l'élevage et les systèmes de pâture traditionnels (surpâturage), la sylviculture (mode d'abattage non viable, déboisement) et l'épuisement des ressources en eaux souterraines et de surface, ainsi que les conséquences de l'urbanisation, de l'industrialisation et des activités d'extraction minière.
- Causes naturelles et anthropiques des problèmes de désertification connexes.
- Importance de la diversité biologique dans la région.
- Techniques actuelles d'utilisation des sols et stratégies locales destinées à lutter contre la sécheresse et la désertification y compris les stratégies de migration.
- Conditions de vie de la population locale (logement, santé, possibilités d'instruction, accès à l'eau et à l'assainissement, tendance démographiques).

- Nature des modes de subsistance et des activités génératrices de recettes différentes.
- Organisations rurales, associations de village et autres mécanismes participatifs en place.
- Structures sociales et culturelles y compris des facteurs variables tels que le lien régissant les agriculteurs sédentaires et les gardiens de troupeau nomades.
- Partage de l'information et programmes d'instruction et de sensibilisation en place.
- Projets exécutés dans la région par les gouvernements donateurs, les institutions multilatérales et les ONG.
- Identifier les lacunes d'information en vue des étapes ultérieures de la monographie.
- Etablir, à l'aide de logiciels informatiques disponibles auprès du secrétariat du CIND, une synthèse des parties du programme Action 21 importantes dans le contexte local, parmi lesquelles le chapitre 12, relatif à la lutte contre la désertification.
- Les synthèses devraient être brèves. Par exemple, les activités relatives aux mécanismes participatifs évoquées au chapitre 12 pourraient être classées comme suit : (a) politiques/structures d'une prise de décision décentralisée ; (b) mécanismes de consultation des utilisateurs du sol et des autres groupes concernés ; (c) participation communautaire à l'élaboration des objectifs des programmes et à l'exécution de ceux-ci ; (d) mesures législatives, institutionnelles et financières destinées à encourager la participation des collectivités ; (e) programmes de formation visant à améliorer la participation des collectivités ; élaboration et distribution de l'information ; (f) moyens d'instituer des mécanismes participatifs tels que les associations de villages ou de renforcer ceux qui sont déjà en place ; (g) coordination des activités entre dirigeants locaux et nationaux ; efforts de sensibilisation et d'instruction dans le cadre de la lutte contre la désertification.
- Faire la synthèse des informations réunies et des lacunes d'information en vue des réunions prévues au cours de phase ultérieure du processus d'élaboration des monographies nationales.

Phase 2 : Consultation des populations locales.

- L'organisation d'une ou plusieurs tables rondes ou d'autres réunions appropriées avec les équipes d'évaluation et les populations locales et leur dirigeant dans chaque unité administrative locale afin d'évaluer les rubriques ci-après. Ces consultations pourraient déborder sur les activités de collecte d'informations prévues lors de la phase 1.
- Incidences de la législation, des réglementations, des politiques et des mesures d'incitation nationales et locales sur l'utilisation et la dégradation des sols et la mise en valeur des eaux (par exemple, régime foncier, droits de propriété des femmes et subventions).
- Contraintes économiques et socsur la gestion des ressources foncières et la gestion de l'eau du point de vue de la population locale, en particulier les obstacles économiques à l'utilisation et technologies viables.
- Octroyer des services en éducation, en santé, en nutrition et en d'autres aspects régissant la qualité de vie au sein de la communauté locale.

- Succès et échecs des programmes exécutés par les autorités nationales et locales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organisations bénévoles privées.
- Efficacité du mécanisme participatif, de la diffusion des informations et des programmes d'instruction et de sensibilisation.
- Aider les autorités locales, les groupes et la population à élaborer les grandes lignes d'une version locale du programme Action 21, en s'appuyant sur les synthèses déjà établies. Ce document devrait reprendre les éléments les plus importants concernant la région considérée, sans aborder tous les sujets, et devrait être basé sur les discussions en table ronde. Abstraction faite du chapitre 12 sur la lutte contre la sécheresse et la désertification, une importance particulière pourrait être accordée aux questions prioritaires découlant des sections et chapitres d'Action 21 qui abordent les questions suivantes : a) lutte contre la pauvreté, b) dynamique de la population, c) planification des ressources foncières, d) sylviculture, e) agriculture durable, f) eau douce, g) rôle des principaux groupes, h) technologie, i) instruction et, j) renforcement des capacités. Pour chaque activité hautement prioritaire d'Action 21, on devrait fournir des précisions sur la façon dont elle serait menée à bien dans la localité concernée et sur l'assistance ou les changements de politique nationale qui pourraient être requis à cette fin.
- Etablir un rapport sur les résultats de consultations locales, rapport qui sera examiné lors des réunions prévues au cours des phases ultérieures du processus d'établissement de monographies nationales.

Phase 3 : Table ronde nationale et programme d'action préliminaire :

- Rassembler, parallèlement à la phase 1, les informations facilement disponibles sur le pays et en évaluer la qualité ; identifier les lacunes d'information.
- Convoquer une table ronde nationale qui rassemblerait les équipes d'évaluation locales et les représentants de tous les services concernés de l'administration nationale.
- Etablir un ordre du jour de la table ronde dans lequel les questions suivantes seraient mises en relief :
 - Examen de la base d'information et des lacunes.
 - Examen des résultats des consultations locales.
 - Examen des plans d'action en cours pour lutter contre la sécheresse et la désertification et rapport national du pays au titre de la CNUED.
 - Additions aux plans actuels ou changements qu'il conviendra d'y apporter pour appuyer les versions locales d'Action 21, en consacrant une attention particulière aux éléments suivants : a) protection des ressources foncières, des ressources en eau et de la diversité biologique au niveau des écosystèmes, b) mécanismes participatifs, c) besoins des zones locales en matière d'information, d) introduction des technologies de gestion appropriées, e) mesures d'incitation et obstacles économiques à l'introduction de ces technologies, f) encouragement des technologies nationales durables, g) renforcement des capacités et services de vulgarisation, h) institution de modes de subsistance différents, ainsi que l'approvisionnement des services en éducation, en santé et en d'autres domaines sociaux, i) modification de la législation, des politiques et des réglementations limitant l'intervention locale,

j) modification institutionnelle des mécanismes d'administration et de coordination nationale et locale et k) changement apporté à la comptabilité nationale et aux systèmes d'indicateurs de l'environnement et du développement.

- Mesures concrètes et calendriers réalistes visant à étendre à d'autres localités dans tout les pays la nouvelle approche intégrée « à partir de la base ».
- Etablir ou remanier les parties du plan national de développement durable et/ou du plan d'action pour l'environnement qui concernent les programmes de lutte contre la sécheresse et la désertification. Ce programme d'Action doit s'appuyer sur les plans et programmes existants, mais intégrer une nouvelle approche pragmatique et orientée sur les collectivités de base et découlant d'Action 21 et des consultations locales et tables rondes nationales s'inscrivant dans le cadre du processus d'élaboration des monographies nationales. Ce programme d'action doit, à ce stade, indiquer d'une manière aussi précise que possible les ressources humaines et financiers nécessaires à son application.

Phase 4 : Réunion avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les ONG importantes et les organisations régionales.

- Organiser sous l'égide du Secrétariat du CIND un atelier ou un séminaire final à l'intention des fonctionnaires nationaux compétents afin de débattre du programme d'action préliminaire avec les entités suivantes : a) communauté des donateurs, des organisations internationales et des ONG dans les pays ; b) spécialistes envoyés par les organismes donateurs et le siège des organisations internationales, selon qu'il conviendra, pour aborder les questions techniques ; c) organisations régionales compétentes. (Si le pays étudié le souhaitait, cette réunion pourrait être combinée avec la réunion nationale prévue au cours de la phase 3.).
- Etablir un ordre du jour de la réunion articulé autour des questions ci-après.
- Collecte et analyse, aux niveaux régional et / ou international, des informations nécessaires mais non disponibles localement ou nationalement. Il faudrait à ce titre envisager d'axer les technologies les plus avancées, telles que les systèmes d'information géographique et la télédétection, sur les besoins d'information réels des collectivités locales et de la collectivité nationale et d'examiner les nouveaux systèmes d'indicateurs intégrés de l'environnement et du développement.
- Examen des résultats de la monographie régionale que le Secrétariat du CIND organise pour la région à laquelle appartient le pays étudié.
- Engagements pris par les donateurs multilatéraux, les donateurs bilatéraux et les ONG en vue de l'élaboration, de la dotation en personnel et du financement des nouveaux projets nécessaires pour exécuter les programmes d'action locaux et nationaux.
- Discussion des effets des conditions économiques sur les pays y compris les contraintes de la dette, les barrières commerciales et les prix relatifs des commodités.

Phase 5 : Elaboration du Programme d'action final et rapport au CIND.

- Remanier et compléter les programmes d'action nationaux de lutte contre la sécheresse et la désertification en tenant compte des délibérations de la phase 4.
- Etablir le rapport final à présenter au CIND avant le 30 septembre 1993, qui :
 - Transmette le programme d'action.
 - Fasse la synthèse des résultats des consultations et des réunions aux niveaux locales, national et régional/ donateurs.
 - Propose des modifications à apporter, sur la base des résultats des monographies, au processus d'élaboration des programmes d'action nationaux.
 - Tire des conclusions préliminaires en ce qui concerne les engagements que différentes parties pourraient prendre dans le cadre d'une convention.

III- METHODOLOGIE DES ACTIVITES REGIONALES DU CIND.

Phase 1 : Collecte de l'information sur les projets régionaux de lutte contre la sécheresse et la désertification.

° Réunir des informations de base sur les projets régionaux déjà identifiés et formulés (y compris ceux qui ont été approuvés par la Conférence des Nations Unies sur la désertification (1977) et d'autres projets placés sous l'égide d'organisations intergouvernementales).

- Dresser la liste de ces projets à l'aide des dossiers de diverses organisations, notamment du programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), de l'Organisation Mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres informations.
 - Les classer par région en projets pour l'Afrique (Afrique du Nord, Afrique de l'Ou, Afrique de l'Est, Afrique Centrale et Afrique du Sud), l'Asie et l'Amérique latine.
 - Déterminer l'état d'avancement de chaque projet – exécutés, partiellement exécutés ou non exécutés.
- Etablir un rapport sur l'exécution des projets à présenter aux réunions qui se tiendront ultérieurement dans chaque région.

Phase 2 : Planification des colloques sous-régionaux.

- Engager des consultations au Printemps 1993 avec les organisations sous régionales qui mettent en œuvre les études de cas en Afrique ainsi qu'au siège du CILSS, à Ouagadougou, avec des représentants du secrétariat du CIND, du Comité permanent inter- Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), de l'Autorité

Intergouvernementale pour la Lutte contre la Sécheresse et le Développement (IGADD), de la Communauté pour la Coordination du Développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), ainsi que, le cas échéant, d'autres organisations régionales.

- Se mettre d'accord sur le calendrier, l'organisation, l'ordre du jour de quatre réunions de deux jours et demi pendant l'été de 1993 au siège de chaque organisation sous régionale. Les participants comprendront les représentants des gouvernements des Etats membres, des pays limitrophes voulus, des organisations sous-régionales elles-mêmes, d'autres organisations sous-régionales, régionales et internationales, des pays donateurs et du Secrétariat du CIND.

Phase 3 : Réunions sous-régionales.

- **Premier jour** : examen et évaluation par les pays de la sous-région du rapport d'exécution du projet visé, établi au cours de la phase 1.
 - Déterminer les raisons de l'application seulement partielle ou de l'absence d'application de certains projets approuvés par la Conférence de Nairobi.
 - Examiner lesquels de ces projets, ainsi que d'autres projets pertinents, pourraient être financés ultérieurement dans le cadre des engagements pris au titre de la Convention de lutte contre la sécheresse et la désertification.
- **Deuxième jour** : évaluation et recommandations concernant les questions régionales et sous –régionales qui intéressent la Convention, la liste donnée ci-dessous n'étant pas nécessairement limitative, avec participation des pays de la sous région, des donateurs et des organismes régionaux /internationaux.
 - Exécution des projets prometteurs hérités de la Conférence de Nairobi dans les domaines ci-après : sources d'énergie de substitution, évaluation et gestion des ressources en eau, autres modes de subsistance possible dans les régions exposées à la désertification et à la sécheresse.
 - Création de réseaux de mise en commun de l'information pour la diffusion des techniques appropriées, surtout en ce qui concerne la gestion des terres, la conservation des ressources en eau et les systèmes d'énergie de substitution.
 - Création de centres régionaux d'excellence en matière de mise en place de capacités et de recherche aux fins de compléter cette mise en place aux échelons local et national.
 - Recours aux techniques novatrices de l'informatique et de la vidéo aux fins de former les équipes multidisciplinaires nécessaires pour instaurer des

approches locales intégrées et ciblées de lutte contre la sécheresse et la désertification et prise de nouvelles dispositions pour trouver le personnel de ces équipes.

- Mise en commun de l'information et de la documentation relative aux mécanismes de participation et aux activités d'éducation/éveil de conscience.
 - Amélioration de la coordination et attention aux risques de doubles emplois dans les programmes des donateurs /ONG aux niveaux tant national que régional grâce à divers mécanismes, notamment les consortiums de la BIRD, les tables rondes du PNUD et les équipes spéciales recrutées localement.
- **Troisième jour** : Séance des rapports et des discussions sur le progrès réalisé dans l'étude de cas qui est organisé par le Secrétariat du CIND dans chaque sous-région. Résumer les résultats de chaque colloque régional.

Phase 4 : Rapport au CIND

- Etablir un plan d'action régional de lutte contre la sécheresse et la désertification, qui s'inspire des plans existants, tout en les améliorant, à la lumière des débats tenus aux phases 2 à 3. - Etablir un rapport final à l'intention du CIND ayant pour objet :

- * De transmettre le programme d'action régional.
- * De résumer les résultats des réunions régionales.
- * De proposer des modifications au processus d'élaboration de ces programmes régionaux.
- * De tirer les conclusions préliminaires concernant les engagements régionaux et sous -régionaux que les diverses parties peuvent prendre dans le cadre d'une convention.

EXTRAIT DU PROTOCOLE D'ACCORD UMA- CIND

L'étude de cas devrait s'inscrire dans le cadre défini par les lignes directrices ci-dessous :

1. actions destinées à assurer une participation populaire accrue à la prise de décisions aux niveaux local et régional, incluant des procédures démocratiques, le libre accès de la population à l'information, la promotion d'une éducation et d'une attention particulière à l'environnement et l'attribution d'un rôle de premier ordre aux groupes majeurs, tels ceux formés par les agriculteurs, les pasteurs, les femmes et les organisations non gouvernementales (ONG).
2. Mesures destinées à réduire la pauvreté considérée à la fois comme cause et conséquence de la dégradation des terres ;
3. Mesures destinées à réduire la pression de la population ;
4. Développement des services de vulgarisation et d'autres programmes locaux et régionaux en vue de prévenir les dégradations d'origine humaine et aussi de restaurer, de gérer de manière durable et d'améliorer les cultures pluviales, les cultures irriguées, les pâturages et les peuplements forestiers des zones sèches.
5. Elaboration de techniques de recherches modernes, collecte d'information, partage des connaissances et constitutions de capacités visant à donner aux populations locales les outils dont elles ressentent le besoin en vue d'une utilisation durable des ressources biologiques et autres des écosystèmes constituant leur milieu de vie.

6. Diffusion des techniques de gestion appropriées, adaptées aux conditions locales et aux systèmes d'utilisation des terres, avec attention particulière aux mesures économiques incitatives et dissuasives, possibilités commerciales et aux facteurs culturels.
7. Introduction de modes alternatifs de subsistance et perfectionnement de systèmes existants respectueux de l'environnement.
8. Encouragement de politiques de migration propres à diminuer la pression démographique sur les écosystèmes que sont les terres arides dégradées.
9. Développement de solution de rechange en matière d'énergie adaptée aux zones arides telles que l'agroforesterie, l'utilisation de foyers améliorés ainsi que de sources d'énergie renouvelables (par exemple solaire et éolienne).
10. Réorientation des politiques et programmes nationaux tournés vers l'établissement d'un environnement propice à la prise de responsabilités sur le plan local, notamment en supprimant les obstacles à un développement durable, tels que des systèmes fonciers inappropriés, et en accordant la priorité dans les budgets nationaux à des services d'appui décentralisés en prise directe avec les populations locales.
11. D'une manière générale, tous projets de coopération mettant résolument l'accent sur un développement durable des communautés de population de la région et tenant dûment compte de certaines menaces pesant sur les ressources et représentant autant de facteurs de déséquilibre du milieu naturel.
12. Une information de base sur des projets déjà identifiés et formulés (englobant ceux qui avaient été approuvés par la conférence des Nations Unies sur la désertification de 1977 ainsi que d'autres projets relevant d'organisations intergouvernementales), de déterminer l'état de chaque projet- réalisé, partiellement réalisé ou pas mis en œuvre.
13. Les domaines des sources d'énergie alternatives, de l'évaluation et de la gestion des ressources en eau, des modes alternatifs de subsistance dans les zones exposées à la sécheresse et à la désertification.
14. Le renforcement de réseaux d'information en vue de la divulgation de technologies appropriées (spécialement en ce qui concerne la gestion des terres et la conservation des ressources en eau), des solutions nouvelles dans le domaine de l'énergie ainsi que la gestion de centres régionaux d'excellence en matière de capacité institutionnelle et de recherche à qui il reviendrait de disposer des appuis dans ces domaines aux niveaux local et national.
15. Le partage de l'information et de matériels sur les mécanismes participatifs et les efforts faits en matière d'éducation et de sensibilisation.
16. L'amélioration de la coordination et la réduction des duplications dans les programmes de donateurs et d'ONG aussi bien au niveau national que régional par le moyen, entre autre, de tables rondes organisées par le PNUD, de cellules ad hoc, de réunions locales sectorielles et d'autres mécanisme.